

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance du conseil municipal du 12 septembre 2016

COATICOOK, le 12 septembre 2016 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Loisirs

Rejet de la soumission reçue dans le cadre du projet des travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux

La Ville de Coaticook souhaite procéder à la réfection du terrain de tennis du parc Yvon-Lemieux. Le conseil municipal souhaite procéder à l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux. Des appels d'offres en bon et due forme ont été envoyés. Un seul soumissionnaire a soumis une soumission. Le montant de cette dernière dépasse largement le budget établi pour ce projet. Le conseil municipal a donc rejeté la réfection du terrain avec un revêtement en gazon synthétique sablé. Le terrain sera refait en terre battue.

Développement économique

Transfert budgétaire à l'organisme Rues Principales pour la rénovation des façades dans le cadre du règlement 6-F-9 (2016) de conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

La Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement municipal concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux il y a plusieurs années. Ce programme prévoit que la Ville déboursa une aide financière aux propriétaires de commerces qui font des interventions qui améliorent la qualité du patrimoine commercial bâti et qui stimulent la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire. Le montant budgété pour l'année 2016 est insuffisant pour répondre aux demandes reçues à ce jour. Le conseil municipal a donc autorisé le trésorier à effectuer un transfert budgétaire à l'organisme Rues Principales pour permettre la poursuite du programme.

Services extérieurs

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le bâtiment de service de la plage du Lac Lyster, soit celle de la compagnie Constructions Guy Sébas inc.

La Ville de Coaticook a élaboré le concept d'un bâtiment de service à la plage du Lac Lyster de Baldwin. Pour procéder à la construction de ce bâtiment, la municipalité a lancé un appel

d'offres public. Suite à la réception des soumissions, l'architecte responsable du dossier a recommandé au conseil municipal d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. Les élus ont donc résolu d'accepter la plus basse soumission conforme pour le bâtiment de service de la plage du Lac Lyster, soit celle de la compagnie Construction Guy Sébas inc. Les travaux se réaliseront au cours de l'automne.

Règlements

Adoption du règlement numéro 2-6-1 (2016) concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Ville de Coaticook

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux. La Ville de Coaticook a adopté le 12 novembre 2012 un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux conformément à la loi. En vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. Le conseil municipal a donc adopté une résolution modifiant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

Administration et conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le conseiller Luc Marcoux a remis sa démission. Après 7 années passées au conseil, Monsieur Marcoux est dans l'obligation de se retirer pour des raisons de santé. Il restera en poste jusqu'au 31 octobre prochain. La Ville de Coaticook ira en élection partielle avant la fin de l'année 2016. Les détails suivront dans les prochaines semaines.